

# Conseil du 4e arrondissement

---

**15 MARS 2016**

## PROCES VERBAL

### APPLICATION DU STATUT DE PARIS

### II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

### DEUXIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le quinze mars deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du neuf mars deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absent ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien LANDEL donne pouvoir à Monsieur Christophe Girard.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement.

*La séance est ouverte à 19h00.*

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Mesdames et Messieurs les élus, la séance du conseil municipal est ouverte. On m'a gentiment installé une lampe parce que je vois moins bien que tous ces jeunes élus qui sont autour de moi. Mais je vais quand même tenter d'y voir clair, sans avoir l'air d'être le doyen du conseil municipal.

J'ai un pouvoir de M. Julien LANDEL qui n'est pas là.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**0420160003**

**Désignation du secrétaire de séance.**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Mme Karen TAÏEB, si elle est d'accord, sera secrétaire de séance.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**0420160004**

**Approbation du procès verbal de la séance du 2 février 2016.**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Il s'agit d'approuver le procès verbal de la séance du 2 février 2016.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**2016DAE18**

**Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 – avenants aux contrats de délégations de service public.**

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Suite aux attentats du 13 novembre 2015, la Préfecture de Police et la Ville de Paris avaient décidé, pour des raisons de sécurité, de fermer les marchés parisiens les samedis 14 et dimanche 15 novembre. Il est donc proposé dans cette délibération que la Ville de Paris accorde aux commerçants et artisans abonnés des marchés découverts et couverts alimentaires, des marchés aux puces et des marchés dits « spéciaux », une exonération des droits de place au titre des deux ou trois journées qui ont fait l'objet d'une interdiction de tenue.

L'impact de la suppression de la tenue des marchés sur ces deux jours a été chiffré, pour l'ensemble des contrats, à 119 198 euros hors taxes. Ainsi, dans cette délibération, la Ville de Paris propose de diminuer la part fixe de la redevance due au titre de l'année 2016 pour chaque contrat à hauteur de la perte des droits de place.

Je profite de cette délibération pour informer le conseil d'arrondissement des nombreuses

dispositions prises par l'État dans le but d'accompagner les commerces en difficulté, suite à cette forte baisse de fréquentation due aux attentats. Le Préfet de Paris, en lien avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie, a mis en place un guichet unique qui permet de négocier les échelonnements de dettes sociales pour les commerces les plus touchés. À la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, nous avons rédigé un certain nombre de courriers afin de soutenir les commerçants dans leurs démarches, notamment ceux de la rue d'Arcole.

Dans la mesure du possible et dans le respect des règles qui régissent le commerce, la puissance publique est donc intervenue par solidarité, afin que les commerces tiennent le coup en attendant des jours meilleurs. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2016DVD63**

**Réaménagement des sept places parisiennes de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta. Présentation du bilan de la concertation.**

#### **Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

Je vais donc intervenir à la fois sur la communication de la Maire de Paris, qui porte sur le bilan des concertations pour le réaménagement de ces sept places parisiennes, et sur la délibération qui nous invite à voter l'approbation de ce programme de réaménagement.

La place de la Bastille, qui nous intéresse au premier chef, et six autres places de Paris vont changer de visage avec des travaux qui s'échelonneront entre 2017 et 2019, pour un coût total estimé de 35 à 40 000 000 d'euros. À ce budget, s'ajoutera un second budget destiné au renforcement de la végétation.

Vous étiez sans doute, pour la plupart d'entre vous, sur la place de la Bastille lorsque la concertation a été lancée, le 20 juin 2015. Cette concertation s'était alors donnée quatre objectifs : requalifier et équilibrer l'espace public au profit des circulations piétonnes avec la présence du végétal, diversifier et intensifier les usages de l'espace public, assurer l'accessibilité à tous et améliorer le lien de chaque place avec son environnement proche.

Des ateliers participatifs, des marches exploratoires, des réunions publiques ont été organisés, sans oublier les forums et la campagne « *J'ai une idée* » de Mme la Maire. Par ailleurs, la Ville de Paris a engagé un dialogue avec les acteurs institutionnels, le Préfet de Police, les architectes des bâtiments de France et la RATP pour les questions de transport.

Pour la place de la Bastille, partagée avec les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, trois projets ont retenu l'attention des personnes compétentes et de la Maire de Paris. C'est trois scénarios nous ont été présentés lors de la réunion de restitution, le jeudi 4 février dernier à l'Opéra Bastille. La Maire de Paris a rendu ses arbitrages pour l'ensemble des sept places, sur la base d'un principe commun : augmenter la part de l'espace accordée aux piétons et aux vélos pour atteindre les 50 % de l'espace total et réduire la largeur des traversées piétonnes de 30 à 12 mètres maximum.

Ainsi, parmi ces trois projets, celui que la Maire de Paris a retenu est celui qui lie le terre-plein de l'Arsenal à la Colonne de Juillet. Des pistes cyclables seront aménagées. Je vous rappelle d'ailleurs que la piste cyclable du boulevard Bourdon, dont nous avons engagé les travaux, sera livrée mi-mai. De nouvelles pistes seront également aménagées dans le cadre du « *plan vélo* » rue Saint-Antoine et rue du Faubourg Saint-Antoine. Certains participants ont émis le souhait que la place soit reliée au viaduc de la Coulée Verte René Dumont.

Enfin, des parcours accessibles aux personnes à mobilité réduite et mal voyantes seront aménagés. Les espaces piétonnés seront désencombrés du mobilier gênant. Nous veilleront à la mise en place de ce que l'on appelle le fil d'Ariane : une bande de guidage assez large avec une couleur contrastée et un revêtement spécifique. Ce dispositif, qui manque place de la République, permettra aux personnes déficientes visuelles de se repérer plus facilement. Les erreurs du passé ne seront pas reproduites. Les associations de piétons souhaiteraient aussi des traversées larges et la multiplication de bancs afin que les personnes âgées puissent fractionner leurs déplacements.

Du point de vue patrimonial, durant la concertation, des participants ont manifesté un grand intérêt pour le tracé de l'ancienne prison de la Bastille. D'autres aimeraient qu'il soit fêté le 14 juillet. Par ailleurs, la crypte de la colonne de Juillet fera l'objet de travaux pour la rendre accessible au public. On le voit, la transformation de la place va engendrer de multiples désirs et envies pour mieux s'approprier le lieu, qui n'était jusque-là qu'un immense carrefour. Pour ce faire, la Ville Paris fera appel à des collectifs d'urbanistes, d'artistes, d'élus et d'habitants pour concevoir ensemble les futurs usages de la place. Il sera également possible d'accueillir de grands événements dans le respect de la charte d'éco-conception des manifestations.

Du point de vue de la végétalisation, on imagine des plantations verticales sur la façade de l'Opéra de la Bastille, en lien avec la promenade plantée, de nouveaux arbres sur les trottoirs du côté de la rue de la Roquette et une végétalisation en bacs lorsque les plantations sont impossibles. La présence de l'eau a d'ailleurs été soulignée et pourra être envisagée sous différentes formes.

En conclusion, parmi plusieurs scénarios étudiés, celui qui a été retenu correspond pleinement aux attentes des habitants qui souhaitaient recréer le lien entre la place et la Seine, entre les rives est et ouest, et ainsi rendre accessible la Colonne de Juillet. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le cadre de la liaison piétonne Bastille-Tour Eiffel, via les berges de Seine de la rive droite.

En tant qu'élus, nous veillerons à ce que les différents types de circulation cohabitent de façon sécurisée, à déterminer une signalétique spécifique et à rassembler les stations de bus pour favoriser les correspondances.

#### **Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Nous en reparlerons, car le public sera régulièrement informé et invité à participer. L'aménagement des places, nous l'avons vécu au sujet de la place de la Bastille, a été l'occasion de mettre en place une nouvelle manière de travailler pour la Ville de Paris qui organise des concertations. Certains membres de ce conseil, accompagnés de membres du public et d'habitants de l'arrondissement, ont participé à des marches exploratoires. Et ce n'est pas fini, puisqu'en 2016 certaines étapes prévoient un travail de co-conception et de coproduction avec les habitants, les écoles, les universités, les associations. Je vous invite donc à prendre toute votre part dans ce projet d'aménagement urbain.

#### **2016DVD58**

**Réaménagement des sept places parisiennes de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta. Approbation du programme de réaménagement.**

#### **Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Le groupe UDI-MODEM est favorable, parce que nous trouvons que c'est un beau projet. Il faisait aussi partie des programmes de campagne des équipes communes UDI-MODEM-UMP.

D'un point de vue général, trois places majeures de Paris n'ont pas été traitées : les places de la Concorde, de l'Opéra et Denfert-Rochereau. Quant à la place du 18 juin 1940 à Montparnasse, elle fera l'objet d'un programme bien plus important au sujet duquel nous avons aujourd'hui peu d'information.

En ce qui concerne le présent projet, il y a effectivement eu une concertation. Mais dans les conseils de quartier, cette concertation s'est parfois faite à marche forcée. La Mairie a imposé un rythme soutenu qu'il a fallu suivre. Cela dit, c'est une vraie concertation, contrairement au projet des voies sur berges qui est vraiment passé en force.

Mes collègues et moi-même partageons la décision qui a été prise pour la place de la Bastille. Je voudrais juste émettre un point de vigilance au sujet du devenir de la place. Je vis assez mal ce qu'est en train de devenir la place de la République. C'est une place assez vide, bien qu'elle soit occupée à certaines occasions. Alors qu'elle était déjà un symbole, elle l'est d'autant plus depuis quelque temps. Mais je suis regretté beaucoup de voir le socle de cette statue dégradé par les inscriptions. Je souhaite que la colonne de la place de la Bastille ne subisse pas le même sort. C'est assez paradoxal mais, aujourd'hui, les voitures protègent cette colonne. Il ne faut pas que ce grand espace devienne impersonnel et froid, comme l'est devenue la place de la République.

#### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

C'est un changement qui est globalement positif et qui permet de gagner un peu de terrain sur la voiture. Par contre, du côté de la piste cyclable du boulevard Bourdon, je pense que ce n'est pas du tout une bonne idée. Les cyclistes qui viennent du boulevard Richard-Lenoir devront traverser tout le flot de voitures pour atteindre la piste cyclable sur le côté gauche, puisque ces derniers roulent à droite. Peut-être que ce flot va progressivement diminuer, mais il sera tout de même important. En effet, le nombre de voitures venant du boulevard Henri IV va obligatoirement diminuer pour prendre le boulevard Bourdon. Mais, il reste deux très gros axes qu'il faudra couper pour rejoindre la piste cyclable. C'est vraiment dommage. La raison invoquée est qu'on ne peut pas faire passer une piste cyclable devant un commissariat. Je pense qu'il y a beaucoup plus dangereux qu'une piste cyclable !

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je partage ce que vous avez dit, Monsieur PLONQUET, au sujet de la place de la République. D'ailleurs, Pierre AIDENBAUM et moi avons évoqué les dégradations dont la place de la République fait l'objet depuis les attentats ; dégradations fermement condamnées par l'ensemble de la classe politique.

Je suis heureux que le second scénario ait été retenu. Ce n'était pas celui qui avait la faveur de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement qui préférait que la place soit rattachée à l'Opéra Bastille. Mais, comme je le répète souvent, une place qui est partagée entre trois arrondissements doit obtenir la faveur de l'intérêt supérieur, c'est-à-dire Paris.

Je retiens comme un point très constructif le fait que vous nous encouragez à être vigilant et à ne pas refaire les mêmes erreurs que sur la place de la République. Cela doit nous servir de leçon et nous permettre de mieux faire. Le second scénario est celui qui a reçu la faveur des ingénieurs, des urbanistes, des adjoints concernés. Christophe NAJDOVSKI, adjoint Europe Écologie les Verts à la Mairie de Paris, a approuvé le choix de Madame HIDALGO.

Je vous remercie de votre contribution. Je pense que nous en avons besoin pour une décision aussi importante.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2016DDCT25**

### **Modification de la charte du budget participatif ;**

#### **Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Je voudrais faire un petit retour sur le budget participatif qui est devenu un outil structurant de la participation des citoyens dans l'organisation de la vie publique de Paris. Il existe deux types de budget participatif : le budget global de Paris et les budgets d'arrondissement. La première phase de la mise en place du budget participatif 2016, qui concerne le dépôt des projets des citoyens, s'est terminé avec la proposition de 54 projets, par et pour les habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement. Un grand nombre d'entre eux proviennent directement du travail des conseils de quartier et démontrent que les citoyens se sont emparés de la nouvelle charte que nous avons votée l'année dernière. Celle-ci donnait pour mission aux conseils de quartier d'orienter une partie du budget d'investissement de la Mairie d'arrondissement et de proposer des projets soumis ensuite au vote des habitants. Ainsi, le budget participatif a cette vertu d'avoir amélioré le travail des conseils de quartier.

Cette délibération a pour objet la modification de la charte du budget participatif afin de donner plus de souplesse aux mairies d'arrondissement et à la Mairie de Paris dans deux domaines. Jusqu'alors, la charte spécifiait le pourcentage des dotations d'investissement d'intérêt local, plafonnant l'enveloppe au maximum de 30 %. De même, elle spécifiait l'abondement de la Mairie de Paris qui devait verser 1 euro supplémentaire pour 1 euro réservé au budget participatif d'arrondissement.

L'idée de cette modification est que le pourcentage de dotation et l'abondement soient fixés d'une année sur l'autre. La charte laisse donc une plus grande liberté pour que chaque année la Mairie de Paris puisse décider quel pourcentage de leur budget les maires d'arrondissement pourront transférer à l'enveloppe du budget participatif. Cette année, les maires d'arrondissement pourront transférer jusqu'à 40 % de leur budget sur le budget participatif. Quant à la Mairie de Paris, elle abondera 2 euros supplémentaires, et non plus 1 euro, pour chaque euro transféré.

Cette mesure a permis, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, de faire passer l'enveloppe du budget participatif de 824 600 euros en 2015 à 1 532 700 euros en 2016.

#### **Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je vais vous faire une confidence. Nous avons une réunion des présidents de groupe hier matin avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Le premier réflexe de beaucoup d'entre nous a été de voter cette délibération. En effet, nous partageons l'idée de donner plus de moyens aux arrondissements et plus de souplesse dans la gestion de leur budget. Comme vous le savez, la famille politique que je représente obéit depuis quelques années à la logique d'une augmentation des moyens des arrondissements.

Il demeure toutefois un problème dans cette délibération. Ce que vous venez de dire ne figure pas dans la délibération, mais dans un vœu présenté par l'exécutif municipal en décembre 2015. Nous pouvions nous attendre à ce que le vœu présenté et voté au Conseil de Paris en décembre dernier soit repris dans la délibération. Dans ce vœu, il est mentionné « que soit proposé aux maires d'arrondissements une révision du mécanisme d'abondement des budgets participatifs d'arrondissement en proposant un abondement de 2 euros pour chaque euro consacré par un maire au budget participatif de son arrondissement, et que le plafond mobilisable de l'enveloppe espace public des investissements d'intérêt local soit relevé à 40 % au lieu de 30 % ». C'est exactement ce que vous venez de dire et nous

sommes totalement d'accord.

Par contre, dans la délibération, il n'est pas mentionné que nous allons passer dans un système de parité de 2 euros supplémentaires pour 1 euro investi. De même, il n'est pas mentionné que nous allons passer d'un plafond de 30 % à 40 %. Et puisque rien n'est vraiment fixé, il y a un risque de rupture d'égalité entre les arrondissements. Notre vote sera donc un vote d'abstention positive. C'est-à-dire que nous proposerons un amendement lors du Conseil de Paris pour indiquer qu'il faut simplement reprendre le vœu dans la délibération. À partir de ce moment-là, cette délibération sera votée à l'unanimité.

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Je ne pense pas que ce risque d'inégalité puisse exister. Nous laissons une plus grande liberté pour que chaque année le Conseil de Paris décide du dispositif. Le dispositif d'abondement sera donc le même pour tous les arrondissements. Nous parlons bien d'un plafond pour le transfert, et non pas d'un choix du taux de transfert pour chaque arrondissement. Jusque-là, certains maires d'arrondissement décidaient d'atteindre le plafond des 30 %. D'autres décidaient d'un taux de seulement 10 % ou 20 %. Il n'y a pas de véritable changement. Je ne vois pas où est le risque.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Vous avez présenté un vœu en décembre qui a recueilli l'unanimité. La logique aurait voulu que ce vœu soit repris dans la délibération, ce qui n'est pas le cas. Il y a donc une incertitude au niveau du plafond comme de l'abondement. Nous demandons de la majorité une cohérence entre le vœu que nous avons voté et cette délibération.

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Le vœu avait pour objectif d'aborder les règles du budget participatif 2016. La délibération d'aujourd'hui a pour objectif de rendre la charte plus souple et permettre ainsi de déterminer chaque année un nouveau dispositif. Ce sont deux choses différentes. Le vœu a permis d'élever le plafond à 40 % et l'abondement de la Mairie de Paris à 2 euros. La délibération permettrait de retirer ce qui, dans la charte, est contraignant pour que chaque année un dispositif puisse être choisi au Conseil de Paris. Nous parlons aujourd'hui de la charte et non du dispositif pour 2016. Il faut différencier le vœu de la délibération.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Votre réponse est subtile mais ne me convient pas. La délibération telle que vous nous la présentez comporte un risque une rupture d'égalité entre les arrondissements et ne précise pas le montant des plafonds. Nous ne voyons pas où vous voulez en venir. Le système que vous proposez n'est pas clair. Nous demanderons au prochain Conseil de Paris que ce système nous soit expliqué.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Vos deux approches sont valables et le Conseil de Paris décidera d'apporter ou pas des modifications. Si c'est le cas, ces modifications passeront en conseil d'arrondissement et vous en serez informés.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains) Jean-Pierre PONQUET (UDI/MODEM).*

**2016DPA14**

**Hôtel de Rohan-Guéméné – Restructuration partielle du Lycée Théophile Gautier et du Musée Victor Hugo (4<sup>e</sup> arrondissement) – Approbation du principe de l'opération –**

**Marché de maîtrise d'œuvre – Modalité de passation et autorisations administratives.****Christophe Girard Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Ces délibérations présentent le projet visant à libérer l'Hôtel de Fourcy, occupé partiellement par le Musée Victor Hugo et le Lycée Théophile Gautier. La ville a entrepris de redéployer les espaces occupés par le lycée et le musée vers l'Hôtel Rohan-Guéménée. Ce projet est piloté par la direction du patrimoine et de l'architecture en lien avec la Direction des Affaires Culturelles et la Direction des Affaires Scolaires.

Le Lycée Théophile Gautier, cet établissement dont l'entrée se situe place des Vosges, mais qui est partagé avec le 12<sup>e</sup> arrondissement, passera sous l'égide de la Région en 2020 et subira quelques transformations pour intégrer son redéploiement. La proviseure de l'établissement, Madame HÉBERT, est associée au projet et aux différentes étapes du travail mené par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

S'agissant du Musée Victor Hugo, étant par ailleurs vice-président de Paris Musées, j'ai été informé par Bruno JULLIARD et par Madame LEVI de l'élaboration du projet. Vous connaissez tous ce musée dont l'entrée est assez exiguë. Ce projet est donc l'occasion de mettre ce musée à des normes plus dignes de la qualité et de l'importance qui sont les siennes. L'opération permettrait au musée de bénéficier dans le même temps d'une amélioration de ses espaces d'accueil et d'une redéfinition de ses bureaux pour le personnel et l'administration. Par ailleurs, l'installation d'un salon de thé au rez-de-chaussée devrait permettre de renforcer la fréquentation du lieu et de mieux accueillir les publics.

Je vous rappelle que ces deux équipements ne sont pas des équipements de proximité. Ce sont des équipements de Paris. Ainsi, la Mairie d'arrondissement est essentiellement concernée par le fait que la cuisine des écoles Vosges et Tournelle ainsi que le réfectoire de l'école Tournelle se trouvent dans le lycée. Nous avons donc indiqué à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture la nécessité de phaser les travaux pour qu'ils n'impactent pas le bon fonctionnement de la restauration scolaire. Je me suis employé, avec mon adjointe Évelyne ZARKA, à veiller à ce que ce programme ne perturbe pas la cantine scolaire.

Par convention de mandat, la Ville de Paris est maître d'ouvrage dans cette opération. Je vous demande donc de bien vouloir délibérer.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Nous avons un projet de conservatoire dans cet endroit, doublé d'un projet d'amélioration de la muséographie de la Maison Victor Hugo. Et nous avons aussi, avec Jean-Pierre PLONQUET, évoqué la nécessité d'un lieu d'accueil plus convivial. Nous voterons donc cette délibération. Mais, que deviendra la cour intérieure de l'école Guéménée ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous en saurons davantage demain, Karen TAÏEB et moi. Aujourd'hui, nous savons seulement que le Musée Victor Hugo souhaite utiliser la cour.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Il ne faut pas oublier que le Musée Victor Hugo est aussi la maison de Victor Hugo. Il est donc important de conserver cette dimension. Comme beaucoup de changements sont prévus, nous vous confions le soin de rappeler la fonction spécifique à ce lieu.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Vous avez raison et je vous remercie de vos encouragements. Mais sachez que le conservateur actuel veille sur la maison pour qu'elle garde le caractère exceptionnel d'un des lieux où vécut Victor Hugo.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je ne veux pas contredire Madame FAUGERON, mais je pense que l'on peut garder cette dimension « maison » tout en adaptant ce lieu à la muséographie moderne. J'ai à l'esprit l'exemple de la Maison Charles DICKENS à Londres. Une muséographie moderne propose davantage de pédagogie, d'interactivité et de convivialité, et la cour pourrait être utilisée dans ce sens-là. Sans dénaturer le lieu, il me semble important de « dépoussiérer » les espaces environnants la maison authentique de Victor Hugo pour les mettre en avant.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je suis tout à fait d'accord. Je suis attaché, comme pour la Maison de Balzac, à l'authenticité du lieu. Mais, en effet, nous aimerions que les jeunes générations connaissent mieux Victor Hugo et s'imprègnent de son génie. Il est donc important que cette maison y contribue. Je vous tiendrai très précisément informés de ce que nous ferons.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2016DAC26**

**Subventions (215 500 euros), conventions et avenants avec les associations Ère de jeu (93100 Montreuil), Le Temps des Rues (10<sup>e</sup>), 11<sup>e</sup> Événement (11<sup>e</sup>), Progéniture (12<sup>e</sup>), Petits Oiseaux Production (20<sup>e</sup>) et Paris Culture (20<sup>e</sup>).**

**Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

La première association concernée par cette enveloppe est l'association Ère de jeu qui anime tous les ans le festival Ô 4 Vents en partenariat avec le 4<sup>e</sup> arrondissement et avec le soutien de la Maire de Paris. Il se déroulera cette année du 20 au 30 mai. La thématique sera bientôt précisée puis diffusée sur le site.

Il s'agit d'un festival pluridisciplinaire pour le jeune public qui investit une diversité de sites sur le territoire. Des ateliers thématiques scolaires traversant tous les genres du spectacle vivant préparent l'ouverture du festival : danse, percussions, carnaval, etc.

Nous proposons toujours un programme destiné aux scolaires de notre arrondissement. Nous avons même proposé l'année dernière de nous rendre dans les crèches et les écoles maternelles et élémentaires. Les familles profitent largement de ce festival le week-end. Je vous invite à voter cette délibération qui concerne une subvention de 35 000 euros pour l'association Ère de jeu, animatrice du festival Ô 4 Vents.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Dans cette délibération, Madame TAÏEB peut voter pour la partie concernant le 4<sup>e</sup> arrondissement et l'association Ère de jeu. En revanche, elle ne peut le faire pour la globalité. En effet, Madame TAÏEB avait créé le festival Onze Bouge. Pour une raison d'éthique et de déontologie, elle ne participera pas au vote d'une manifestation qu'elle a créée en dehors de son mandat d'élue.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Je voudrais faire une petite remarque de jeune élu qui se plonge dans les documents qu'il reçoit. Ces documents sont intéressants parce qu'ils mentionnent le détail de ce que font les associations, et notamment le détail financier. Pour le festival Onze Bouge, il y a un ou deux ans, la subvention a été augmentée de 65 000 euros, abondés par la Mairie. Cela m'a surpris car c'est la première fois que je vois une Mairie d'arrondissement faire ça. Et la subvention d'une autre association, Le Temps des Rues, a été abondée par des réserves

parlementaires de la circonscription qui englobe le 10<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> arrondissement.

***Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention (Karen TAIEB (Parti Socialiste)).***

#### **2016DAC324**

**Subventions (64 500 euros) à 4 bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.**

#### **Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je suis très heureuse de vous présenter ce soir une demande de subvention pour 4 bibliothèques patrimoniales parisiennes. Dans le cadre de la politique conduite par la Ville de Paris dans le domaine culturel, je vous propose d'accorder notre soutien à ces 4 associations qui œuvrent dans le domaine de la préservation du patrimoine littéraire et historique parisien.

La première d'entre elles est la Bibliothèque des Amis de l'Instruction dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, installée dans l'Hôtel de Gourges. C'est une œuvre du XIX<sup>e</sup> siècle qui est devenue un musée de la lecture populaire. Elle est composée d'environ 20 000 volumes qui rendent compte d'un programme idéal d'instruction conçu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle fait partie de ces petits trésors cachés de Paris qu'il faut absolument soutenir.

La deuxième association est la Bibliothèque du Saulchoir, créée par les pères dominicains en 1865 et qui vient de célébrer ses 150 ans. Elle conserve aujourd'hui un fond de théologie, de philosophie, d'histoire des religions et d'études des sciences bibliques riche d'environ 280 000 volumes, parmi lesquels 2 000 éditions du XVI<sup>e</sup> siècle et 40 000 éditions du XVII<sup>e</sup> siècle.

La troisième association est l'Alliance Israélite Universelle dont je n'ai pas besoin de rappeler l'importance dans notre arrondissement. Elle a été créée 1861 par Adolphe Crémieux. L'activité de cette association s'exerce dans 7 pays d'Europe, aux États-Unis et dans le bassin méditerranéen à travers un réseau scolaire de 57 établissements fréquentés par 23 000 élèves. L'association sollicite une subvention auprès de la Ville de Paris afin de pouvoir développer sa bibliothèque qui est située rue La Bruyère et qui contient environ 160 000 volumes, des documents d'archive et un des ensemble les plus importants de ressources consacrées au judaïsme en Europe.

La dernière est l'association de la Régie Théâtrale fondée en 1911 par des régisseurs de théâtre qui, en réunissant leurs archives, constituèrent une importante documentation théâtrale, notamment sur les théâtres parisiens privés. La mission de l'association est d'accueillir le dépôt des mises en scène de théâtre et de constituer une documentation générale sur le théâtre parisien.

Je vous propose donc de soutenir ce projet à travers l'attribution de 3 500 euros pour l'association de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction, 9 000 euros pour l'association de la Bibliothèque du Saulchoir, 20 000 euros pour l'association Alliance Israélite Universelle et 22 000 euros pour l'association de la Régie Théâtrale. Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet pour le public parisien, je vous propose d'attribuer à ces associations une subvention totale de 64 500 euros.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2016DAC329****Subventions (18 000 euros) et convention avec 5 associations qui organisent des manifestations littéraires à Paris.****Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Nous allons poursuivre dans le cadre de la politique menée par la ville en faveur de la diffusion de la littérature et de la lecture publique. Mais il s'agit là de subventions à l'égard d'associations qui organisent des manifestations littéraires pour le public parisien, en dehors des bibliothèques.

Je parlerai seulement de la subvention de 2 000 euros pour l'association Les Mille-Feuilles, bien connue de tout le monde. Elle organise des repas autour de discussions littéraires en invitant des personnalités littéraires. Cette association a fonctionné longtemps sans subvention et je pense qu'il est légitime de lui en offrir une aujourd'hui. Je vous invite donc à voter cette délibération mais aussi à participer à ces événements.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2016DAC434****Subventions (5 100 euros) à 5 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.****Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Il s'agit du comité du 4<sup>e</sup> arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, dite FNACA. La délibération concerne les associations FNACA dans différents arrondissements de Paris et la subvention proposée pour la FNACA du 4<sup>e</sup> arrondissement s'élève à 700 euros. Je rappelle que cette association a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité avec les anciens mobilisés en Algérie, Maroc et Tunisie. Par une action concertée, elle vise à sauvegarder les droits matériels et moraux, à travailler en faveur de la paix, notamment par la commémoration annuelle de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars et à œuvrer pour toute initiative sociale qui pourrait lui être confiée.

Cette association intervient dans les lycées avec des expositions, en particulier au lycée Sophie Germain, et anime régulièrement les commémorations. La Ville de Paris a proposé 700 euros et Monsieur le Maire, au nom de la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, propose 300 euros sur fonds du Maire pour cette association qui sera ravie d'apprendre que la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement fait un geste en sa faveur. Je vous propose donc de voter cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2016DAC533****Subventions (905 000 euros) et conventions avec 29 sociétés et 1 association.****Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Comme l'année dernière, il est essentiel de permettre à Paris de demeurer la capitale du cinéma. Je vous propose donc d'accorder notre soutien à 30 établissements cinématographiques qui gèrent 36 cinémas indépendants, majoritairement classés « art et

essai » et situés dans presque tous les arrondissements de Paris.

Les cinémas poursuivent depuis plusieurs années un important travail d'animation culturelle ancrée dans leur quartier, avec de nombreuses actions spécifiques pour le jeune public. Ces cinémas indépendants programment systématiquement des films en version originale et organisent toute l'année des festivals, des avant-premières, des rétrospectives. Ces projections permettent aux parisiens de découvrir des auteurs moins connus, des filmographies du monde entier peu diffusées ou bien de redécouvrir des films faisant partie du patrimoine cinématographique.

Toutes ces actions ont su fidéliser les publics et ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours des dernières années. Avec 27 000 000 de spectateurs par an à Paris, le cinéma est une des principales pratiques culturelles de la ville.

L'année 2015 a été difficile pour les cinémas indépendants qui ont connu une baisse de leur fréquentation dans les mois qui ont suivi les attentats. Notre soutien permettra donc de maintenir un positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde et une diversité unique.

Le Luminor est un de ces cinémas et se situe dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc voter cette délibération. J'ajoute que c'est un grand soutien au tourisme et à l'activité de Paris en général.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Le Luminor a reçu ces deux dernières années 75 000 euros et 60 000 euros de subventions. Cette année, le cinéma demande 80 000 euros et il lui est proposé 40 000 euros. Les subventions baissent et ce sont des cinémas qui sont assez fragiles du point de vue financier. Il faut donc être vigilant.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Ils nous ont assuré que cette subvention leur convenait. J'ai vérifié, comme vous, que cette baisse était bien conforme. Ils demandent un soutien pour se moderniser et nous leur donnons. C'est le seul cinéma de l'arrondissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2016DLH66**

**20/22 rue Geoffroy l'Asnier (4<sup>e</sup>). – Travaux de ravalement des façades – Remplacement de menuiseries – Autorisation d'urbanisme.**

**2016DLH67**

**76 rue de la Verrerie – Travaux de ravalement des façades – Autorisation d'urbanisme.**

**2016DLH71**

**13 rue des Barres – Travaux de ravalement des façades – Autorisation d'urbanisme.**

**2016DLH73**

**7 passage Saint Paul – Travaux de ravalement des façades – Autorisation d'urbanisme.**

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Pour toutes ces délibérations, il s'agit de travaux de ravalement des façades et pour 3 d'entre elles, il s'agit de poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine de la ville, mais aussi du patrimoine culturel dont nous avons souvent parlé dans ce conseil.

En effet, nous avons souvent proposé des délibérations qui allaient dans ce sens et aujourd'hui, il s'agit de faire justice au patrimoine de 3 presbytères : les églises Saint-Merri, Saint-Gervais-Saint-Protais et Saint-Paul-Saint-Louis. Dans ces trois églises, un certain nombre de façades sont abîmées et méritent d'être ravalées. Nous devons donc nous prononcer pour la demande d'autorisation d'urbanisme concernant ces trois édifices.

La quatrième délibération concerne des travaux de ravalement similaires pour un bâtiment qui est utilisé par la Cité Internationale des Arts dont nous avons déjà eu l'occasion de soutenir le travail. La ville se fait un devoir d'entretenir son patrimoine et je vous propose de nous occuper des façades et des fenêtres de la cour au numéro 22 de la rue Geoffroy l'Asnier. Je vous recommande donc de voter en faveur de ces 4 délibérations.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Sauf erreur de ma part, la Cité Internationale des Arts et l'IRCAM sont les deux lieux majeurs où l'on pratique la musique. Je suis ravi que tout soit fait pour que les artistes et les salariés qui ont la chance d'y travailler le fassent dans de bonnes conditions.

*Les 4 délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**2016DFA71**

**Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par les bornes WI-FI.**

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L-46 du code des postes et communications électroniques, il est apparu nécessaire à la Ville de Paris de se doter d'un cadre tarifaire opposable à tout opérateur économique intervenant sur le domaine public parisien pour installer et exploiter des bornes WI-FI. Cette grille tarifaire pourra servir de référence aux opérateurs qui se manifesteront dans le cadre de l'appel public à manifestations d'intentions. Cet appel a pour but d'identifier les initiatives privées propres à satisfaire les utilisateurs finaux en leur fournissant un service d'accès gratuit à Internet via des *hotspots* WI-FI dans différents points du territoire de la commune de Paris.

Cette grille propose différents tarifs, relatifs aux zones géographiques du territoire parisien. La zone premium inclut 8 voies présentant une très forte densité commerciale et touristique, avec une redevance de 5 000 euros par borne et par an. Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, la rue des Francs-Bourgeois sera en zone premium. La zone haute inclut des quartiers dont le couple commercialité-tourisme est élevé, avec une redevance de 2 500 euros par borne et par an. Le Marais, Beaubourg, Notre-Dame et la rue Saint-Louis-en-l'Île seront en zone haute. Enfin, la zone basse rassemble le reste de la ville, avec une redevance de 500 euros par borne et par an.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Nous allons nous abstenir pour cette délibération. Nous pensons qu'il faut encadrer le phénomène des ondes dans l'espace public, alors que nous sommes en train de multiplier les bornes d'émission sans avoir réfléchi aux conséquences. Cela nous paraît tout à fait prématuré. Nous ne sommes pas forcément défavorables à une telle mesure, nous aimerions en savoir beaucoup plus.

D'autre part nous voudrions avoir la certitude que ce WI-FI privé ne sera pas accompagné de publicités au moment de la connexion. Si tel était le cas, 2 500 euros par an serait une somme dérisoire.

***Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour et 3 abstentions (Corine***

**FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Ecologie les Verts) Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche).**

#### **2016DVD20**

**Mise en accessibilité des parcs de stationnement – Agenda d'accessibilité programmé – Prorogation des délais de dépôts d'AD'AP.**

#### **Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

Il s'agit, dans cette délibération, de la prorogation pour certains parcs de stationnement parisiens du dépôt de l'agenda d'accessibilité programmé. La Ville de Paris dispose de 146 parcs de stationnement, dont 94 sont considérés comme des établissements recevant des publics gérés pour la plupart sous forme de délégation de service public. Pour 14 parcs parisiens, une prorogation du dépôt des Ad'AP est nécessaire parce que la procédure de renouvellement du contrat de délégation est en cours. C'est le cas, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, pour le parking Lutèce situé au 1 boulevard du Palais avec une prorogation de délai de dépôt par la ville et par le futur exploitant au 19 décembre 2018. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2016DDCT24**

**Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice – Autorisation de signature.**

#### **Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Je serai très brève sur cette délibération. Comme vous le savez, la Ville de Paris abrite dans ses locaux les tribunaux d'instance. Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, le tribunal d'instance se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment. Nous connaissons et utilisons les tribunaux d'instance puisqu'ils nous permettent d'enregistrer les Pacs, les demandes d'adoption et les procurations de vote. En échange de l'hébergement de ces tribunaux d'instance, la Ville de Paris s'occupe de l'entretien des locaux. Une convention régie ces prestations de la ville à l'égard du tribunal d'instance et définit les modalités de remboursement de ces prestations.

La dernière convention s'est terminée le 31 décembre 2015. Il nous faut donc renouveler cette convention. Étant donné la perspective d'implantation des tribunaux d'instance sur le site des Batignolles, nous vous proposons de signer une convention de seulement une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous aurons la possibilité de la renouveler pour une année au maximum. Elle prendra donc fin au plus tard le 31 décembre 2017. Je vous invite à approuver ces conventions de prestations et à autoriser la Maire de Paris à les signer.

#### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Nous allons voter cette délibération, mais nous faisons le vœu de ne pas délocaliser aux Batignolles le tribunal d'instance qui est un tribunal de proximité. Si le projet est de rassembler les infrastructures, nous pourrions lui trouver une petite place au Palais de Justice qui va se vider d'une partie de ses services. Nous préserverions alors ce tribunal de proximité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **QD0420160005**

**Question de Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM) relative au futur conservatoire du Centre.****Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Monsieur le Maire, en novembre 2014, dans le cadre des questions du public, je vous avais interpellé au sujet du futur conservatoire du Centre, alors en travaux, et le problème que pouvait poser l'absence d'espace suffisant pour la danse et les travaux en orchestre, et notamment l'absence d'un auditorium en propre. Je n'avais pas eu de réponse à ces questions.

Durant sa campagne électorale, Anne HIDALGO avait pris des engagements pour une gestion mutualisée de certains espaces. Permettez-moi d'ajouter qu'il y a eu un échange très concret avec une présidente d'association au moment de la pré-inauguration des Carreaux du Temple. Anne HIDALGO était avec Pierre AIDENBAUM et lui avait demandé de traiter ce dossier.

Toutefois, les promesses semblent rester lettre morte. Près de deux ans plus tard, alors que le nouveau conservatoire se met en place, le dossier n'a pas vraiment avancé, malgré les propositions concrètes faites à la Mairie par les associations, notamment quant à l'utilisation conjointe du forum des images, pour la partie orchestrale en grands ensembles.

Les conditions d'un enseignement de qualité pour la pratique orchestrale et la danse ne sont pas réunies. Ces derniers temps, la Mairie de Paris donne l'impression d'avoir des problèmes avec la musique et sa pratique. Il est temps de réagir. L'ouverture du nouveau conservatoire du Centre peut être l'occasion de le montrer.

Il y a eu beaucoup de discussions sur l'usage d'espaces complémentaires. Je pose donc une question précise : quand la signature d'une convention d'usage partagé des espaces compatibles à proximité du futur conservatoire pour améliorer le travail des élèves est-elle prévue ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous remercie de votre question qui me permet d'apporter les éléments de réponse que Bruno JULLIARD m'a communiqués et qui sont assez précis. La première annonce est l'ouverture de la canopée et des équipements qui vont y prendre place au mois d'avril. Vous pourrez découvrir ce nouvel espace municipal lors des portes ouvertes organisées du 5 au 10 avril 2016. Comme prévu, ce nouvel équipement accueillera, en plus du conservatoire Mozart, une médiathèque, une maison des pratiques artistiques amateurs et La Place, un centre culturel dédié au hip-hop.

Vous l'avez rappelé, la Maire de Paris s'est engagé à étendre le principe de mutualisation des équipements de la ville de Paris. Ainsi, le projet prévoit un auditorium mutualisé, le Grand Studio de la canopée, pour un usage partagé avec la maison des pratiques artistiques amateurs, La Place et le conservatoire Mozart. En effet, la Direction des Affaires Culturelles travaille depuis ces derniers mois en lien avec tous les équipements pour finaliser cette mutualisation des espaces qui intégrera également l'auditorium du Forum des images.

Ces conventions seront finalisées dans quelques semaines. Comme vous pouvez l'imaginer, il était difficilement possible de penser la mutualisation avant de connaître les calendriers, les cours et la programmation de chaque équipement. Le conservatoire Mozart disposera ainsi de deux espaces : le Grand Studio et l'auditorium du Forum des images.

Par ailleurs, je vous rappelle que le conservatoire Mozart sera toujours accueilli dans les mairies d'arrondissement du centre, notamment à la salle des fêtes de la Mairie du 4<sup>e</sup>

arrondissement et à l'oratoire du Louvre, ce qui offre de larges possibilités de concerts. Je rappelle également que le nouveau conservatoire du centre permettra d'offrir davantage d'enseignement de grande qualité à un plus grand nombre d'élèves. L'effectif passera donc de 1 210 élèves à la rentrée 2013 à 1 900 élèves. Ce nouvel équipement de 1 200 m<sup>2</sup> rassemblera plus de 30 salles consacrées à la pédagogie ce qui, depuis le départ, est la priorité du projet et améliorera considérablement les conditions d'apprentissage.

Ainsi, Monsieur PLONQUET, je vous invite aux portes ouvertes du 5 au 10 avril pour que nous puissions ensemble apprécier les nouveaux espaces.

Au sujet de la qualité de l'enseignement pour la pratique orchestrale et la danse qui seront ainsi réunis, je pense qu'en Conseil de Paris, Madame Fadila MEHAL, membre du groupe UDI-MoDem et présidente de la Commission Culture de Paris, pourra poser une question.

#### **QD0420160004**

**Question de Corine FAUGERON (Europe Ecologie Les Verts) relative à la Nuit des débats.**

#### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

La nuit du 2 avril se tiendra la première Nuit des débats. Cette opération lancée par la Maire de Paris met à disposition de tout un chacun un kit pour organiser ces débats qui se tiendront dans les lieux de vie : bars, cafés, espaces culturels. Manifestement, les mairies ne font pas partie des lieux de vie.

Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, l'espace des Blancs Manteaux – Pierre-Charles Krieg sera-t-il ouvert afin que les organisateurs et leurs participants puissent débattre gratuitement ? Sinon, les participants seront obligés de consommer dans les cafés.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

L'ouverture de l'espace des Blancs Manteaux – Pierre-Charles Krieg n'a pas été envisagée, et ce pour deux raisons. D'abord, le Printemps des associations qui est prévu de longue date s'y tiendra au même moment et il aurait été extrêmement préjudiciable de déprogrammer cet événement. Ensuite, le projet de la Maire est vraiment de promouvoir le débat en guise de réponse citoyenne aux attentats en réhabilitant le lieu populaire qu'est la brasserie. Par ailleurs, ce sont des lieux qui ont souffert sur le plan économique et qui ont besoin de reprendre vie.

Dans le 4<sup>e</sup> les lieux qui seront ouverts sont la librairie du Gai Rossignol, Happy Families, la Maison des Acteurs du Paris durable, la Belle Hortense, la Maison des Associations, le Pôle Simon Lefranc, entre autres. L'église Saint-Merri organisera un débat sur la laïcité et la Base Tara, le grand bateau qui a fait ce voyage extraordinaire, soutenu par la fondation Agnès B. organisera un débat sur le thème des déchets plastiques.

Vous le voyez, des lieux très différents ont décidé de participer à cette manifestation. Mais comme c'est la première édition, il y aura certainement des ajustements à faire par la suite. Et le fonctionnement de cette manifestation dépendra de votre participation spontanée. C'est un projet très modeste, mais il y a un vrai désir que la parole soit reprise et que nous ne restions pas sur ce qui s'est passé le 13 novembre. Même si les échanges sont vifs, nous devons retrouver le goût de la parole. C'est la démocratie.

**Communication relative au vœu présenté et voté au Conseil de Paris concernant l'intégration du genre dans l'étude des budgets.**

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Désormais, le mois de mars a remplacé le mois de mai pour être le mois des femmes. Les calendriers de l'Hôtel de Ville et des arrondissements étant différents, un vœu concernant l'intégration du genre dans les budgets a été présenté et voté au Conseil de Paris du mois de février. Je rappelle tout de même qu'il s'agit, entre autres considérants, d'obéir à la Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes, charte signée il y a déjà quelques années. Cette charte demande qu'un budget genré étudie de près ce qui revient aux femmes et ce qui revient aux hommes.

La Ville de Paris a donc décidé de mettre en place un groupe de travail sous l'égide de son secrétariat général des services, en lien avec les délégations aux affaires financières, aux ressources humaines et à l'égalité femmes/hommes, afin de piloter la présentation annuelle des rapports sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes et de budget genre. En effet, depuis le mois de janvier 2016, toutes les collectivités territoriales sont obligées de présenter un rapport sur ce qui a été fait en matière d'égalité femmes/hommes. Cela me paraît tout à fait important et je pense qu'il va falloir regarder ce problème de près si nous voulons réduire ces fameuses inégalités.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'espère que vous serez sensible à ce sujet. J'ai d'ailleurs prolongé l'affichage des portraits de Simone WEIL, Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, Germaine TILLON, Anna POLITKOVSKAÏA, Malala YOUSAFZAI et Simone de BEAUVOIR. Ce sont des femmes qui traversent les courants, les sensibilités, des femmes du monde entier. Simone WEIL est une de nos grandes lumières et conserver son portrait sur la façade de la Mairie est une manière de célébrer les femmes dans leur ensemble.

Je voudrais revenir sur la Nuit des débats car j'ai oublié de vous dire ce que nous avons prévu à la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement. Dans une rencontre déjà ancienne avec le Professeur Emmanuel HIRSCH, puisque nous étions ensemble dans l'association ARCAT-SIDA au début de l'épidémie, nous avons convenus de réaliser une série de conférences qui se tiendront dans la Mairie. Comme je l'avais dit lors des vœux le 13 janvier, il est important que les jeunes générations suivent le chemin de la réflexion, même si c'est ouvert à tout le monde. Les habitants apprécient les conférences dont les thèmes sont variés.

Pour cette soirée, la Mairie s'est associée avec l'Espace Éthique Île-de-France que préside le Professeur Emmanuel HIRSCH. Ainsi, 4 débats se succéderont à partir de 18h dans la salle des fêtes sur le thème « Limites et transgression. Quelle éthique ? ». Vous verrez que beaucoup de sujets concernent chacun de nous. Je vous invite donc à y venir très nombreux.

**VŒUX****V0420160002**

**Vœu déposé par le groupe communiste/front de Gauche, relatif aux comités de soutien aux 8 salariés de Goodyear et à la criminalisation des luttes sociales.**

**Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Je vous remercie Monsieur le Maire pour votre tolérance. Je sais que d'autres arrondissements n'ont pas accepté que ce vœu soit présenté.

Je serai brève. Pour autant, je ne voudrais que ma brièveté conduise à la caricature de mon action, la réduisant à un vœu uniquement militant. Parfois, le politique doit pouvoir se positionner publiquement pour défendre la juste mesure des choses. C'est le cas pour le

vœu présenté par le Groupe communiste – Front de Gauche. S'il ne concerne pas la vie locale du 4<sup>e</sup> arrondissement, il concerne tous les salariés menacés de licenciement abusif. Je vous fais donc l'économie de l'argumentaire et de l'histoire de la multinationale Goodyear, de la pétition qui est en ligne, des comités de soutien. Je me contenterai de vous lire le vœu.

Considérant le jugement du 12 janvier 2016 du tribunal correctionnel d'Amiens condamnant 8 anciens salariés de l'usine Goodyear d'Amiens à 24 mois de prison dont 9 mois de prison ferme ;

- considérant le reproche qu'il leur a été fait de retenir entre le 6 et le 7 janvier 2014 la DRH et le Directeur de la production afin de protester contre la fermeture l'usine ;

- considérant la disproportion entre cette condamnation sans précédent dans l'histoire sociale française pour des faits de séquestration et la violence restée impunie que représente le licenciement de 1 242 salariés de cette usine ;

- considérant que si les directions de Goodyear Dunlop Tires France, comme les deux cadres concernés, ont retiré leur plainte, le parquet a tout de même requis des peines de prison pour les 8 syndicalistes ;

- considérant que ce jugement constitue une arme avec laquelle le gouvernement cherche à intimider tous les salariés qui se battent pour leurs droits et leurs emplois afin les dissuader de résister au projet de loi démantelant le code du travail ;

- considérant que ces dernières années les actions en justice à l'encontre des syndicalistes se sont multipliées, notamment sur le territoire parisien, au travers de procédures à l'encontre des 5 syndicalistes d'ERDF ;

- considérant qu'en cas d'adoption du projet de loi Travail qui prévoit de modifier les règles de la démocratie sociale pour les rendre plus favorables aux chefs d'entreprises, l'activité syndicale sera d'autant plus difficile à exercer ;

- considérant que les récents attentats ont eu pour conséquence, en accord avec les directives prises par la Préfecture de Police dans le cadre de l'État d'urgence, l'annulation de plusieurs événements publics, notamment revendicatifs comme à l'occasion de la COP21, ainsi que l'application de mesure répressives à l'encontre de certains militants écologistes et syndicaux ;

- considérant que la pétition nationale de soutien aux 8 salariés de Goodyear a recueilli à ce jour plus de 170 000 signatures ;

- considérant que plus de 80 rassemblements de soutien se sont tenus en France le 4 février 2016, dont l'un réunissant plus de 20 000 personnes Place de la Nation à Paris et à l'initiative de la CGT ;

- considérant la création le 16 février 2016 à la Bourse du Travail de Paris d'un comité de soutien parisien aux 8 salariés de Goodyear, sur proposition des élus du Groupe communiste – Front de Gauche, le conseil d'arrondissement condamne la criminalisation croissante dont les luttes sociales et syndicales font l'objet et se déclare solidaire de la mobilisation des ex-salariés de Goodyear pour la défense de leurs droits.

### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je voudrais juste rappeler aux élus que les vœux ou les questions présentés doivent avoir un lien direct avec l'arrondissement. Je ne participerai donc pas à ce vote, considérant que ce vœu n'a pas sa place au conseil d'arrondissement.

### **Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je ne veux pas entrer dans ce vaste débat. Je comprends que le Maire ait voulu faire un acte d'élégance vis-à-vis de Madame ZARKA en l'autorisant à lire son vœu publiquement. Je ne participerai pas au vote parce que je considère que c'est un vœu militant. Je suis moi-même un militant politique et je respecte ce vœu, mais je considère également que le conseil d'arrondissement n'a pas à traiter ce genre de sujet. Nous pouvons tout de même nous interroger sur la nature de l'organisation syndicale en France, car il n'y a aucune raison que les syndicats soient au-dessus de la loi, et sur le fait que dans d'autres pays, le climat social est beaucoup plus serein qu'en France. Quant à la loi du gouvernement, je laisse la gauche

régler ses problèmes. Je me garderai bien de tout commentaire.

**8 voix ne prennent pas part au vote (Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, (Parti Socialiste), (Vincent ROGER, (Les Républicains) Jean-Pierre PLONQUET, (UDI/MODEM), 1 voix contre (Anne LEBRETON, (Radical de Gauche Centre et Apparentés), et 3 voix pour (Evelyne ZARKA, (Groupe Communiste/Front de Gauche) Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)). Le vœu est adopté.**

**V0420160003**

**Vœu déposé par les groupes UDI et les Républicains, relatif au stationnement sur l'Île Saint-Louis.**

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je souhaite que s'organise, en accord total avec Jean-Pierre PLONQUET, une concertation et une consultation des riverains de l'Île Saint-Louis suite au projet de limiter considérablement le stationnement sur cette île. Vous me permettrez Monsieur le Maire de répondre à des échanges épistolaires qui ont été publics.

Vous parlez dans vos courriers d'outrance, concernant en partie les gens qui s'opposent à ce projet. Vous avez dit sur les réseaux sociaux que je créais de la polémique puisque je m'amuse du fait que la majorité parle souvent de démocratie locale. Vous répondez que c'est presque insultant. Enfin, vous dites que j'aime répéter qu'il y a eu un faible écart entre nos deux listes lors des dernières élections municipales et que je sous-entendais que vous ne seriez pas légitime.

Je vous assure que vous êtes totalement légitime. Vous êtes la majorité. Je suis l'opposition. Je veux aussi vous dire que je n'aime pas répéter. J'aurais aimé être Maire et répéter sans arrêt que j'ai perdu n'est pas ma priorité. Mais, c'est une vérité, il aurait suffi à l'opposition d'inverser 28 voix pour que je devienne Maire. Et ce très faible écart m'invite à un devoir d'exigence vis-à-vis de tous les électeurs, ceux qui ont voté pour nous comme les autres, mais également vis-à-vis de vous. C'est ce devoir d'exigence que j'exprime.

Depuis 8 huit ans que j'anime l'opposition, je respecte la majorité. Certains d'ailleurs me le reproche. Je crois avoir voté plus de vœux de la majorité que la majorité n'a voté de vœux de l'opposition. Souffrez simplement que je ne sois pas d'accord avec vous sur ce sujet. Ce n'est ni polémique ni outrancier.

Je ne suis pas d'accord sur la forme. La majorité a avancé masquée sur ce sujet. Vous avez présenté une délibération en mai dernier, que Madame WEILL-RAYNAL et moi avons votée, pour proposer des zones 30. Nous avons toujours été favorables aux zones 30. Mais je ne savais pas qu'en votant pour les zones 30 j'entraînerai la suppression de 80 % des places de stationnement sur l'Île Saint-Louis. Si je l'avais su, je n'aurais pas voté cette délibération. Vous l'avez reconnu, à la différence de votre 1<sup>er</sup> adjoint qui, lors d'une réunion publique, expliquait que le vote de la délibération des zones 30 à l'unanimité était le déclencheur normal de la fin du stationnement sur l'Île Saint-Louis.

Dans cette délibération, comme à l'occasion de notre débat, il n'a jamais été question de la fin du stationnement sur l'Île Saint-Louis. D'ailleurs, dans une lettre que vous m'avez envoyée le 15 février, vous le reconnaissiez implicitement en disant que ça n'avait pas été le déclencheur mais l'accélérateur. Je ne suis pas d'accord avec vous parce que je considère que la majorité aurait dû organiser une vaste concertation. Dans un des deux courriers que vous m'avez adressés, vous expliquez que vous n'êtes pas dans une logique de concertation, mais dans une logique d'information. C'est exactement ce que je vous

reproche.

Je crois que vous auriez dû dépasser le cap de l'information pour entrer dans une logique d'échange, de concertation avec les riverains. Je ne peux pas accepter que vous ne preniez pas en compte le vote unanime d'un conseil de quartier. Je ne vous demande pas de donner raison à tout le monde, y compris Madame GUEZ la présidente du conseil de quartier. Je vous demande simplement d'écouter ce qu'il se passe dans ce quartier de Paris. Vous ne pouvez pas dire qu'il ne se passe rien lorsqu'un conseil de quartier, à l'unanimité, vous demande une consultation et que près de 1 000 habitants ont signé la pétition.

Je ne suis pas d'accord sur le fond. Vous avez essayé, dans votre courrier du 18 février, de me donner une leçon de droit. Je suis aussi respectueux que vous de la loi. Mais vous appuyez votre propos sur 3 éléments que je trouve en partie contestables. Tout d'abord, sur un arrêté ministériel de 1986 qui concerne de construction pour les bâtiments neufs alors qu'il n'y a pas beaucoup de bâtiments neufs sur l'Île Saint-Louis. Cependant, vous vous référez à cet arrêté pour dire qu'il faut considérablement limiter le stationnement sur l'île. Cet arrêté ministériel est une sorte de révélation.

Ensuite, vous n'êtes pas sans savoir que vous pouvez faire des exceptions pour les zones 30. Je suis favorable aux zones 30. Mais si leur mise en place rend très compliquée la vie des habitants de l'Île Saint-Louis, il y a peut-être des adaptations à faire.

Enfin, vous insistez sur le fait qu'il faut faire circuler les véhicules d'urgence. Je suis totalement d'accord avec vous. Loin de moi l'idée que les pompiers ne doivent pas circuler sur l'Île Saint-Louis. Il me semble qu'ils circulent depuis 30 ans malgré l'absence de cet arrêté ministériel. Je vous invite surtout à comparer avec d'autres centres urbains historiques européens. Dans beaucoup de villes en Europe, les véhicules d'urgence sont adaptés aux lieux. Sur l'Île Saint-Louis, vous voulez adapter les lieux aux véhicules d'urgence. Or, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux porches des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ne permettent pas aux véhicules d'urgence d'entrer. Si je pousse votre raisonnement jusqu'à l'absurde, cela signifie que nous allons détruire les porches pour faire entrer les camions de pompiers.

Je vous demande simplement de mettre en place une concertation. Le devoir d'un Maire d'arrondissement est de ne pas se limiter à l'approche juridique, mais d'essayer de relever les défis juridiques en faisant des propositions ou des contre-propositions. Nous ne sommes pas dans la démagogie. Lors de la table ronde que nous avons organisée avec des riverains et des commerçants de l'Île Saint-Louis, en compagnie de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous n'avons pas dit aux gens qu'il fallait à tout prix garder la voiture. Nous avons dit qu'il fallait construire un contre-projet, demander au Maire un débat.

Pour conclure, je vous invite à voter ce vœu qui, par ailleurs, vous rendrait service plus qu'à moi-même. Cela vous permettrait d'ouvrir le dialogue avec les riverains, les pétitionnaires et les associations de commerçants.

Cher Christophe Girard, le Christophe Girard que j'aime et pour lequel j'ai de l'estime, c'est le Christophe Girard pétillant et inventif. J'ai l'impression, dans cette affaire, que vous vous repliez sur vous-même. Je vous invite à tendre la main aux associations, aux conseils de quartier. Votre majorité parle beaucoup de démocratie locale. Or, dans cette affaire, il n'y a ni démocratie locale ni démarche participative. C'est à vous de reprendre la main.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je ne vais refaire l'historique des échanges entre Bertrand DELANOË, Jean-Paul PROUST et Pierre MUTZ. Je pense qu'il y a dans votre exposé un point qui est juste et contre lequel je

ne peux pas m'opposer, c'est le fait que dans le projet d'Anne HIDALGO, il y a ce passage en zone 30, qui a été voté en Conseil de Paris et qui concerne en effet l'Île Saint-Louis, l'Île de la Cité et tout le centre de Paris. En effet, si j'étais à la place des habitants de l'Île Saint-Louis, je serais sans doute sous le choc de l'annonce qu'un grand nombre de places de stationnement va disparaître.

Dans un premier temps, je voulais obtenir les écrits, car si l'on se rapporte à un arrêté ministériel de 1986, c'est qu'il ne s'est rien passé depuis. Ils auraient besoin de se référer à un texte de 1986 pour appuyer la démarche que la Préfecture de Police et les pompiers demandent !

Cette mise aux normes de sécurité aurait dû être faite depuis 2001. Certains quartiers de Paris, et pas seulement l'Île Saint-Louis, ont été négligés. J'ai rencontré beaucoup d'habitants de l'île qui s'inquiètent de cette mise aux normes et qui me rappellent que dans certains quartiers, l'étroitesse des rues ne pourra pas être modifiée. Mais le Préfet de Police et les pompiers ne l'entendent pas ainsi. Selon eux, ce n'est pas parce qu'on ne peut pas faire la mise aux normes quelque part, qu'on ne la fera pas ailleurs. Voici la réponse que j'ai reçue : quoi qu'il arrive, cette mise aux normes se fera.

J'ai donc pris la décision de faire appel au médiateur de la Ville de Paris, Éric FERRAND. Je lui ai écrit tout de suite après la réunion qui s'était tenue ici et je lui ai demandé de rencontrer le conseil de quartier. Je salue au passage Colette GUEZ, présidente sortante du conseil de quartier, pour sa patience et sa pugnacité. C'est un travail difficile. Mais cela n'empêche pas que des majorités se dégagent et qu'il est parfois difficile de trouver le juste équilibre. J'ai d'ailleurs écrit au nouveau président et à la vice-présidence pour leur dire que j'avais saisi le médiateur. J'aimerais que cela nous donne un peu de temps pour que les esprits s'apaisent.

Je suis le Maire de tout le monde et je ne veux pas que ce combat vous divise. Des habitants sont venus me voir pour me dire qu'ils étaient prêts à comprendre cette évolution, mais qu'il fallait peut-être le faire par étape. Ce que je reproche à ce système, c'est que la Maire de Paris décide et que les Maires d'arrondissement se débrouillent. J'ai fait une réunion d'information à la Mairie, car cela ne concernait pas seulement les îles. J'aurais volontiers organisé la réunion dans les îles si cela ne concernait que les îles. Mais cela concerne d'autres parties de l'arrondissement. Mon devoir est que tout le monde soit informé.

Cette réunion d'information s'est vite transformée en une réunion sur laquelle je n'avais pas de prise. Finalement, je ne suis pas décisionnaire. On me demande seulement d'informer, car les mesures seront prises. Comme je trouve que c'est une démarche assez rude, j'ai saisi le médiateur. Il a accepté et il vous rencontrera. Son rôle alors sera de vous écouter. Je lui ai dit que j'étais prêt à entendre tous les arguments et que la Préfecture assume ses responsabilités et réponde par écrit.

Lorsqu'un des chefs des pompiers de Paris est venu, il a été très surpris d'apprendre que les gens étaient réticents à la mise aux normes des rues. Je veux donc que le médiateur permette aux habitants de mieux s'exprimer. Je ne voterai pas votre vœu mais la réponse que je vous fais est une porte ouverte par la médiation.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

J'ai bien compris que les zones 30 n'étaient pas totalement liées à la suppression du stationnement. Mais comme votre 1<sup>er</sup> adjoint, en réunion d'information, a exactement dit le contraire, je me suis permis de rebondir. Ensuite, je suis le premier à avoir dit qu'il fallait limiter la pression automobile dans le centre de Paris. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut supprimer les voitures pour les riverains du centre de Paris.

Enfin, concernant le projet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, il ne prévoyait pas de piétonner le centre de Paris, mais seulement d'envisager la piétonisation de certains quartiers du centre de Paris. Ce n'est pas totalement la même chose.

Je note toutefois cette proposition intéressante de faire intervenir un médiateur. Mais celui-ci ne doit pas intervenir dans une logique de « *babysitting* » avec les riverains de l'Île Saint-Louis. S'il se propose de les accompagner sans qu'aucune possibilité de changement ne puisse s'ouvrir, cela ne sert à rien. Il y a des portes d'ouverture. Un des célèbres commerçants de l'Île Saint-Louis m'a demandé pourquoi supprimer toutes les places de stationnement. Peut-être pouvons-nous n'en supprimer qu'un certain nombre. Il peut y avoir des pauses « pompiers » ou des arrêts « minute ».

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que m'ont dit les habitants de l'île. Pour certains commerçants, c'est totalement catastrophique parce que la clientèle ne vit pas forcément dans l'arrondissement et viennent chercher leur commande en voiture. S'ils ne peuvent pas s'arrêter quelques minutes pour récupérer leur commande, certains commerçants fermeront leurs portes.

Votre 1<sup>er</sup> adjoint a affirmé la dernière fois que j'étais le défenseur du « tout voiture ». C'est totalement caricatural. Des gens vivent sur cette île et je suis pour la liberté. Et la liberté concerne aussi les habitants qui ont besoin d'une voiture pour se déplacer et continuer à vivre comme ils le faisaient jusqu'à présent. Il faut limiter la voiture, proposer des alternances en matières de transport, développer la voiture électrique. Mais annoncer aux habitants que du jour au lendemain 80 % des places de parking seront supprimées, Monsieur le Maire, ce n'est pas acceptable.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je viens de faire une proposition. Le travail du médiateur est d'écouter et de faire à son tour des propositions. Mais, je ne peux pas vous laisser dire que, devant les commerces de l'île, les automobilistes ne pourront plus s'arrêter. Il y aura toujours des espaces. Les places de stationnement durable seront supprimées. En revanche, les livraisons devront être favorisées. Il ne faudrait pas exagérer et caricaturer la réalité. J'ai confiance en Éric FERRAND. C'est un homme modéré et attentif. Je lui demanderai de permettre à la situation de s'améliorer. Mais son intervention signifie que l'Hôtel de Ville est saisi. La responsabilité est donc celle de l'Hôtel de Ville et de la Préfecture de Police.

#### **Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

J'ai beaucoup travaillé sur ce sujet avec le conseil de quartier des îles. Vous dites qu'il n'y a pas eu d'échanges, ni de concertations. C'est vrai au sens strict du terme. Mais, il y a eu énormément d'échanges lors de chaque réunion de conseil de quartier. J'ai longuement expliqué ce projet de suppression des places de stationnement. Il y a donc eu beaucoup d'échanges, mais aussi beaucoup d'écoute et de compréhension. Nous avançons de manière constructive sur ce sujet.

En ce qui concerne la mise aux normes, elle permettra surtout aux véhicules d'urgence de déployer la grande échelle.

Enfin, je rappellerai que sur ce projet, nous n'avons pas non plus été concertés. Il n'y a pas de possibilité de concertation sur la mise aux normes. Par contre, il y a une possibilité de concertation à propos des alternatives aux places de stationnement qui seront supprimées, des alternatives à la voiture. Et nous allons travailler de manière tout aussi constructive avec le médiateur, le conseil de quartier et les habitants.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je ne donne pas d'avis favorable au vœu dans la mesure où j'ai proposé une médiation ; médiation qui m'a aussi été inspirée par votre volonté d'apaisement.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Nous allons nous abstenir sur le vœu, au vu de la proposition qui est faite d'essayer de trouver un modus vivendi et de trouver les arguments. En tant que membres d'Europe Écologie les Verts, nous ne sommes pas franchement favorables à la voiture et au stationnement. Mais, nous nous abstiendrons dans le but d'aider la concertation et l'apaisement.

**Un avis défavorable est donné à la majorité avec 7 voix contre (Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, (Parti Socialiste) Evelyne ZARKA (Parti Communiste /Front de Gauche) 3 abstentions (Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts) Anne LEBRETON (Radicale de Gauche Centre et apparentés) et 2 voix pour (Vincent ROGER, (Les Républicains) Jean-Pierre PLONQUET, (UDI-MODEM). Le vœu est rejeté.**

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

**Madame Marlène BELILOS**

J'habite dans le quartier depuis maintenant 25 ans, à la rue de Birague. J'ai vu que la Mairie était très attentive à la présence de tous ces touristes qui viennent pour une nuit ou deux dans des logements loués par Airbnb. Nous ne sommes peut-être pas assez attentifs à ce que l'on appelle l' « uberisation » de la société. Des gens utilisent des infrastructures sans les payer. Aujourd'hui, il y a une relation directe entre le fait qu'il y a des classes qui vont fermer parce que les familles ne peuvent plus s'installer dans le quartier.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'approuve totalement ce que vous venez de dire. C'est la raison pour laquelle nous menons un travail de fond en étroite relation avec les petits hôteliers et Philippe VILLIN, l'ancien directeur du Figaro, qui habite dans le quartier et qui a présenté un sérieux rapport montrant que sur les 8 000 logements de l'Île Saint-Louis, un grand nombre sont inscrits sur le site Airbnb. C'est un vrai sujet de société.

Les utilisateurs d'Airbnb sont des gens qui débarquent à tout moment, qu'on ne connaît pas, qui ne prennent pas soin des parties communes et qui ne consomment pas dans l'arrondissement. La Mairie de Paris est engagée et des mesures très sévères seront prises. L'adjoint de la Maire au logement et nous-mêmes avons organisé un certain nombre d'actions physiques dans les immeubles avec les agents de la DLH. Nous encourageons les copropriétaires, comme les colocataires à réagir dans chaque immeuble auprès de leur syndic en espérant que les syndics ne jouent pas le jeu d'Airbnb. C'est un des sujets majeurs des années à venir.

**Monsieur Jean François DUBUISSON**

Pourquoi la Ville de Paris taxe Airbnb tout en luttant contre le phénomène ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

À partir du moment où Airbnb loue selon les règles et paie les taxes, cela relève du droit commun. Il est normal que la ville demande à ceux qui utilisent Airbnb de respecter le droit et de payer des taxes. C'est illégal lorsque l'activité de location n'est pas déclarée.

**Monsieur Jean-François DUBUISSON**

L'autre problème est celui des assurances. Qui sera responsable en cas de problème ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Rendez-vous sur le site de la Ville et vous verrez tout le travail qui est engagé. En ce qui me concerne, j'ai proposé que la question de la responsabilité et de la mise en danger d'autrui soit prise en considération. Si une personne arrive dans un appartement qu'elle ne connaît pas du tout, utilise une gazinière qu'elle ne connaît pas peut mettre le feu à l'immeuble. Tous ces sujets sont sur la table. Des rencontres régulières sont organisées avec les syndicats des petits hôteliers.

**Madame Marie DORGEUILLE**

Pouvez-vous nous donner des informations sur le devenir le bureau de Poste de la rue de Moussy ? Et aurons-nous une signalisation convenable pendant la durée des travaux de Gaz de France ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'ai demandé à Gaz de France que la signalisation soit la plus visible et la mieux expliquée possible. Quant au bureau de Poste, les travaux sont engagés et la directrice m'a confirmé que l'établissement allait rouvrir avec des services modernisés, comme tous les bureaux de Poste. Je vous conseille, sur ce sujet, de vous rapprocher de mon adjointe Évelyne ZARKA qui est très soucieuse de l'avenir du bureau de Poste de la rue de Moussy. Et si vous avez des arguments communs, vous pourrez me les apporter. Si vous êtes d'accord, je vous propose de lever la séance.

*L'ordre du jour est épuisé, La séance est levée à 21h00.*